

indiquent que l'industrie du tourisme accuse déjà un déclin du nombre de visiteurs étrangers et la TPS ne ferait qu'aggraver le problème. Le Projet de loi C-62 prévoit certaines mesures pour atténuer ces effets sous la forme de remboursements accordés aux voyageurs étrangers pour la taxe payée sur l'hébergement et les biens achetés et emportés à l'extérieur du pays. Cependant, le Comité a entendu des témoignages selon lesquels cela n'atténuera pas le problème en raison du montant minimum de 20 dollars fixé pour le remboursement et parce qu'une grande partie des dépenses faites par les touristes visent des services et d'autres articles qui ne seraient pas admissibles à la remise.

(575) D'autre part, la remise de taxe à l'intention des touristes ne fera rien pour inciter les Canadiens à demeurer au pays plutôt que de voyager à l'étranger. Étant donné que, pour la grande majorité des Canadiens, la frontière des États-Unis se trouve à quelques heures de voiture, la TPS sera une raison supplémentaire d'aller passer ses vacances dans le sud. Le problème du magasinage outre-frontière aux États-Unis a déjà atteint des proportions sérieuses dans certaines collectivités canadiennes situées à proximité de la frontière. La TPS ne ferait qu'accroître l'attrait du magasinage aux États-Unis. Les Canadiens interrogés lors des sondages, ont répondu dans une proportion de 47 p. 100 qu'ils préféreraient passer leurs vacances aux États-Unis plutôt qu'au Canada. D'après l'Institut de recherche sur le tourisme du *Conference Board of Canada*, «le nombre de Canadiens qui passent leurs congés au Canada a constamment diminué au cours de la dernière décennie, principalement au profit des États-Unis. Cette sorte de climat économique joint à la montée du dollar canadien et au fait que les voyages seront plus chers après l'entrée